

# Commune de Breux-Jouy

## Plan Local d'Urbanisme

Ö [ • • à ' Á œ ] ! [ à œ œ ] Á



### Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé à la délibération du 13/10/2018  
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Breux-Jouy,  
Le Maire,

**ARRÊTÉ LE : 24/06/2017**  
**APPROUVÉ LE : 13/10/2018**  
**MODIFIÉ LE : 16/02/2019**

Etude réalisée par :



**agence Est (siège social)**  
Espace Sainte-Croix  
6 place Sainte-Croix  
51000 Châlons-en-Champagne  
Tél. 03 26 64 05 01

**agence Nord**  
ZAC du Chevalement  
5 rue des Molettes  
59286 Roost-Warendin  
Tél. 03 27 97 36 39

**agence Ouest**  
Parc d'Activités Le Long Buisson  
380 rue Clément Ader - Bât. 1  
27930 Le Vieil-Evreux  
Tél. 02 32 32 99 12

**agence Val-de-Loire**  
Pépinière d'Entreprises du Saumurois  
Rue de la Chesnaie-Distré  
49402 Saumur  
Tél. 02 41 51 98 39

## Tableau des servitudes d'utilité publique présentes sur la commune de Breux-Jouy

Type de la servitude	Localisation	Implication	Référence juridique	Organisme porteur de la servitude
<b>Servitude de protection des monuments historiques Inscription - classement (AC1)</b>	Domaine de Baville : Parc et enclos (inscription) Cadastre A 1185 Le domaine se trouve également sur la commune de Saint-Chéron	Autorisation préalable pour toute construction nouvelle, démolition, déboisement, transformation ou modification situés dans le champ de visibilité de l'édifice protégé	Loi du 31/12/1913  Arrêté n°90-1053 du Préfet de la Région Ile-de-France du 22/10/1990	Service territorial de l'architecture et du patrimoine
<b>Servitude de protection des sites pittoresques – inscription – classement (AC2)</b>	Vallée de la Renarde (inscription)  Vallée de la Renarde (classement)	Obligation pour le propriétaire d'un terrain ou d'un immeuble situé dans le périmètre du site inscrit d'aviser le Préfet pour tous projets de modification de l'état des sols ou des bâtiments existants	Loi du 02/05/1930 Arrêté ministériel du 01/06/1977 (inscription)  Décret du 16/12/1987 (classement)	DRIEE-IF
<b>GRT gaz (I3)</b>	Canalisation Diamètre Nominal (DN) 150 mm Pression Maximale en Service (PMS) 40 bar  Canalisation DN 200 mm PMS 40 bar	Restriction au droit d'utilisation des sols	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 ; Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ; Du 8 avril 1946 modifiée ; Article 25 du décret n°64-481 du 23 janvier 1964 (I3)  Arrêté préfectoral n°2015-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/894 Du 4 décembre 2015 Instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz sur le territoire communal.	GRT Gaz

<b>VOIES FERREES</b>	Le territoire communal est traversé par les emprises de la ligne ferroviaire 550000 de Brétigny-sur-Orge À la Membrolle-sur- Choisille Du Km 43, 231 au Km 44, 880	Restriction au droit d'utilisation des sols	La loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer ; L'article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques (T1)	SNCF
<b>Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux (A4)</b>	- L'Orge ; - La Boëlle ; - La Renarde. Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO)	Obligation de laisser le passage dans la limite d'une largeur de six mètres	Article L.215.18 du Code de l'Environnement	Direction Départementale des Territoires
<b>Zones où ont été instituées les servitudes attachées aux canalisations d'eau et d'assainissement (A5)</b>	- Assainissement : Collecteur intercommunal Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) - Eau potable : Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région du Hurepoix (SIERH)	Obligation de respecter les règles fixées par les structures intercommunales ou la DDT	Loi n°62- 904 du 4 août 1962 Décret n° 64-158 du 15 février 1964,	SIBSO et SIERH
<b>Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de l'Orge et de la Sallemouille</b>	Vallée de l'Orge	Restriction au droit d'utilisation des sols	Arrêté inter-préfectoral n°2017-DDT-SE-436 du 16 juin 2017	DDT 91 et 78